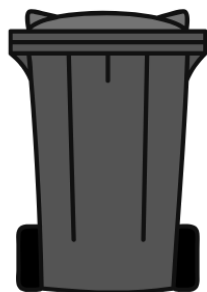


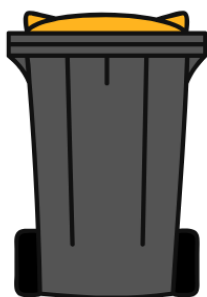
PARFONDRU

Calendrier de collecte 2026



Ordures ménagères résiduelles : un jeudi sur deux à partir de 5h30

Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
08	05	05	02	14	11	09	06	03	01	12	10
22	19	19	16	28	25	23	20	17	15	26	24
			30						29		



Emballages recyclables et papiers : un lundi sur deux à partir de 5h30

Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
05	02	02	13	11	08	06	03	14	12	09	07
19	16	16	27	25	22	20	17	28	26	23	21
		30					31				

Déchets verts : un lundi sur trois à partir de 8h45

Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.
06	18	08	20	10	21	12	02
27		29		31			23

Déchetterie la plus proche de chez vous :

Festieux - route de Coucy

Horaires d'ouverture

mardi, mercredi, jeudi, samedi : 9h00/13h00 et 14h00/18h00*

dimanche : 9h00/12h00

* Fermeture à 17h entre novembre et mars



Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Laonnais



Site Marc Buvry - Faubourg de Leuilly - 02000 LAON ☎ 03 23 26 80 00



tritou@sirtom-du-laonnais.com



www.sirtom-du-laonnais.com



Les emballages recyclables et papiers

Les emballages recyclables doivent être **vidés, non imbriqués** et déposés dans le bac (couvercle jaune).



Bouteilles et flacons



Boîtes et tubes



Emballages cartonnés



Barquettes et pots



Sacs, sachets et films



Emballages métalliques



Papiers, journaux et magazines

A noter :

Les grands cartons (+ de 50cm) ainsi que les gros blocs de polystyrène ne seront pas collectés. Ils sont à déposer en **déchetterie**.

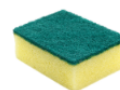


Les ordures ménagères résiduelles

Elles sont à déposer **en sac** dans le bac à ordures ménagères résiduelles (couvercle gris).



Produits d'hygiène



Eponges



Vaisselle cassées
(en petite quantité)

Le verre

Les bouteilles, pots, bocaux et flacons en verre sont à déposer dans les **points d'apport volontaires** dédiés au verre.



Le textile

Les textiles, le linge de maison, les chaussures (même usagés) sont à déposer dans les bornes dédiées.



Les biodéchets



Les déchets alimentaires et de jardin doivent être jetés dans votre composteur.

Si vous n'en possédez pas, n'hésitez pas à en faire la demande sur notre site internet www.sirtom-du-laonnois.com ou par téléphone au **03 23 26 80 00**.